



**Comité municipal – agricole et agroalimentaire (CMAA)  
de la MRC de Témiscamingue  
ayant eu lieu le 4 septembre 2013 à 19h30, salle 222 de la MRCT**

**COMPTE RENDU**

**Sont présents :**

M. Daniel Barrette, représentant du conseil de la MRC et maire de la municipalité de Laverlochère  
M. Mychel Tremblay, représentant du conseil de la MRC et maire de la municipalité de Notre-Dame du Nord  
M. Mario Perron, producteur bovin  
Mme Pierrette Corriveau, citoyenne de Latulipe-et-Gaboury  
Mme Josiane Richer, conseillère agroalimentaire à la SDT  
Mme Monia Jacques, agente de développement à la MRCT

**Sont absents :**

M. Éric Dubuque, producteur laitier  
M. Jocelyn Ouellet, producteur de petits fruits et agrotransformateur  
M. Louis-Philippe Dénommé, producteur bovin et forestier

**1. Mot de bienvenue**

Mme Jacques souhaite la bienvenue aux participants.

Elle souligne l'absence de M. Éric Dubuque et informe les membres du CMAA qu'il a remis sa démission en tant que membre du CMAA et ce, pour des raisons personnelles.

**2. Lecture de l'ordre du jour du 4 septembre 2013**

Si on réfère à l'ordre du jour de la rencontre, un point a été rajouté dans autres affaires (point 12) :

12.1. Article publié dans le journal *La terre de chez-nous* au sujet du morcellement des terres agricoles

**3. Lecture du compte rendu de la rencontre du 11 juillet 2013 et suivi**

Le compte rendu de la rencontre du 11 juillet 2013 a été acheminé par courriel à l'ensemble des membres du CMAA pour approbation et commentaires. Aucune modification n'a été apportée suite aux commentaires reçus. La version finale a été mise en ligne sur le site web de la MRCT la semaine du 22 juillet 2013.

**Suivi**

Si on réfère au compte rendu de la rencontre du 11 juillet 2013, les suivis qui doivent être réalisés sont prévus dans les points inscrits à l'ordre du jour de la présente rencontre.

#### **4. Politique de souveraineté alimentaire**

##### Mise en contexte

Le 16 mai dernier, le gouvernement du Québec rendait publique sa Politique de souveraineté alimentaire<sup>1</sup>, une politique grandement attendue par toute l'industrie. Elle fait suite à de nombreuses consultations et travaux réalisés au cours des dernières années.

Lors de la séance ordinaire du conseil des maires de la MRCT tenue le 19 juin dernier, les maires ont demandé aux membres du CMAA de se positionner à l'égard de la Politique de souveraineté alimentaire.

Lors de la dernière rencontre du CMAA tenue le 11 juillet, les membres ont échangé sur le sujet et ont décidé de prendre un plus long délai pour se positionner en lien avec ce dossier. Mme Corriveau s'était proposé de travailler sur une proposition de prise de position du CMAA à partir des commentaires reçus de la part des membres.

Étant donné la période de l'année, il a été difficile pour les producteurs d'analyser, de commenter et de se forger une opinion sur la question. Comme Mme Corriveau ne disposait d'aucun élément lui permettant d'effectuer la synthèse, elle n'a pas été en mesure de rédiger un document représentatif des opinions de l'ensemble des membres.

##### Discussions

Les membres sont d'avis que c'est une opportunité que nous avons en tant que territoire d'émettre notre opinion et faire valoir nos besoins en lien avec ce secteur d'activité d'importance. Nous devons axer sur les moyens à mettre en œuvre en lien avec la politique. Nous devons continuer de prôner la modulation en tenant compte des réalités régionales.

Mme Corriveau propose d'écrire une réflexion d'ici la prochaine rencontre du CMAA. Elle acheminera la proposition aux membres quelques jours avant la tenue de la rencontre afin que tous en prennent connaissance. Les membres pourront ainsi identifier ce qui leur semble le plus porteur pour le territoire suite aux discussions qu'ils auront lors de la prochaine rencontre.

Il est souhaité que le CMAA achemine une recommandation sur ce sujet au conseil des maires en vue de la séance d'octobre.

#### **5. Projet de loi n° 46 – Loi modifiant la Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents**

##### Mise en contexte

Lors de la séance ordinaire du conseil des maires de la MRCT tenue le 19 juin dernier, les maires ont demandé aux membres du CMAA de se positionner à l'égard du projet de loi n° 46 soit la loi modifiant la Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents.

Les membres ont échangé et discuté à l'égard du contenu du projet de loi lors de la dernière rencontre du CMAA tenue le 11 juillet. Ils souhaitent poursuivre leur réflexion jusqu'à la prochaine rencontre du CMAA pour discussion et prise de position. Ils ont donc pris un plus long délai pour se positionner en lien avec ce dossier.

---

<sup>1</sup> Le document intégral est disponible sur le site internet du MAPAQ au lien internet suivant :

<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/md/Publications/Pages/Details-Publication.aspx?guid={58e6f3f8-c542-4bde-9529-3236234c82c0}>

## Discussions

Plusieurs échanges ont eu lieu entre les membres et ce, au-delà au projet de loi proposé mais à l'égard des terres agricoles dans son ensemble.

Concernant le projet de loi, les membres soulignent que les points soulevés lors de la dernière rencontre pourraient servir d'arguments en lien avec la recommandation à acheminer au conseil des maires de la MRCT. En rappel, voici les éléments et constats soulevés par les membres du CMAA à la lumière des informations qu'ils possèdent :

- Ce projet de loi ne s'attaque pas au vrai problème soit la notion de fonds spéculatifs en lien avec le système bancaire;
- Le projet de loi est écrit comme si la source du problème provenait uniquement des propriétaires privés;
- Le Témiscamingue est une région limitrophe avec l'Ontario. Dans la version actuelle du projet de loi, des transactions potentielles avec d'éventuels acheteurs provenant de cette province pourraient être limitées;
- La modulation au sein de ce projet de loi pour tenir compte des particularités des régions doit être prise en compte;
- Des mesures permettant davantage de soutien à la relève agricole afin de favoriser le transfert d'entreprise ou encore explorer d'autres modèles de transfert qui pourraient être applicables à la situation du Témiscamingue et du Québec semblent être des pistes d'actions potentielles à privilégier. Le modèle français des Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER)<sup>2</sup> en est un exemple de modèle sur lequel le Québec pourrait s'inspirer afin de favoriser le transfert et l'établissement d'entreprises agricoles.

## **Recommandation acheminée au conseil des maires de la MRCT**

Que la MRC de Témiscamingue demande que des modifications doivent être apportées au projet de loi n<sup>o</sup> 46 soit la loi modifiant la Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents en tenant compte des éléments et constats présentés précédemment.

## **6. Rapport final sur l'abattage**

### Mise en contexte

Le 11 juillet dernier, la MRC a reçu par courriel la version finale de l'étude sur l'abattage soit la même journée que la tenue de la dernière rencontre du CMAA. Une copie a été remise aux membres du CMAA au

---

<sup>2</sup> Définition tirée du site internet officiel portant sur le sujet ([www.safer.fr](http://www.safer.fr)) : Les Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) permettent à tout porteur de projet viable, qu'il soit agricole, artisanal, de service, résidentiel ou environnemental, de s'installer en milieu rural. Les projets doivent être en cohérence avec les politiques locales et répondre à l'intérêt général. C'est une société anonyme, sans but lucratif (sans distribution de bénéfices), avec des missions d'intérêt général, sous tutelle des ministères de l'Agriculture et des Finances. Il existe aujourd'hui 26 SAFER couvrant le territoire français. La Safer aide à protéger les terres agricoles dans le respect de l'environnement et participe au développement de l'économie locale. Les SAFER développent toujours l'agriculture, mais elles protègent également l'environnement, les paysages, les ressources naturelles telles que l'eau et elles accompagnent les collectivités territoriales dans leurs projets fonciers. La Safer facilite l'accès des terres aux agriculteurs. Elle accompagne aussi les collectivités dans leur politique de maintien des terres agricoles et de la protection de l'environnement (préservation des espaces naturels, de la ressource en eau et des paysages ; restructuration forestière, mise en place de trames vertes, etc.). Les principales actions de la SAFER sont les études foncières et des actions d'achat, de vente, ainsi que de la gestion de biens agricoles, forestiers et ruraux.

début de la rencontre et ils souhaitent en prendre connaissance avant toute chose. Ils ont convenus se positionner concernant les suites à donner lors de la prochaine rencontre du CMAA.

### Discussions

Certains membres soulèvent l'importance de tenir compte de la recommandation du CMAA acheminée au conseil des maires suite à la dernière rencontre du CMAA au sujet de l'harmonisation des normes d'abattage entre les deux provinces. Dans le contexte actuel, il est souhaité de mettre les efforts nécessaires au niveau de l'harmonisation des normes plutôt que sur la construction d'un abattoir. Les membres souhaitent voir les résultats et les avancées quant à la demande acheminée au sujet de l'harmonisation avant de se positionner concernant les suites à donner en lien avec le rapport final sur l'abattage.

## **7. Plan de développement de la zone agricole (PDZA)**

### **7.1. Suivi – acquisition de données, rapports, études ou autres**

#### Mise en contexte

Une première approche a été réalisée auprès des différentes organisations liées de près ou de loin au secteur agricole et agroalimentaire afin de vérifier les informations disponibles (données, rapports, études,...) qui serviront dans le cadre de la démarche du PDZA. L'ensemble des informations recueillies serviront à établir le portrait qui sera réalisé dans un premier temps et pourraient bénéficier aux autres étapes qui suivront. Plus de la moitié des organisations contactées ont fait un suivi suite à la demande reçue et diverses informations ont été reçues jusqu'à maintenant. Mme Jacques procédera à une relance des organisations contactées dont elle n'a eu aucun retour dans la semaine du 9 septembre.

#### Discussions

Les membres du CMAA accueillent favorablement le compte rendu présenté et Mme Jacques tiendra informer les membres du CMAA s'il y a quoi que ce soit.

### **7.2. Suivi – inventaire terrain 2013**

#### Mise en contexte

La phase 1 du mandat d'inventaire terrain qui est présentement en cours depuis le début août et ce, jusqu'à la fin septembre se poursuit. Des friches ont ciblées dans différents secteurs du territoire, en terres publiques et en terres privées, selon un travail d'analyse cartographique effectué par la firme spécialisée Progigraph. Les résultats issus de la phase 1 de cet inventaire permettront d'évaluer et prioriser des potentiels agricoles, agroforestiers et produits forestiers non ligneux (PFNL) de certaines friches situées au Témiscamingue et seront analysés à l'automne 2013 et à l'hiver 2014. L'ensemble des résultats issus de cet inventaire seront publiés et disponibles à tout demandeur lorsque l'ensemble des analyses auront été complétées. La phase 2 de l'inventaire terrain sera réalisée à l'été 2014 afin de raffiner les potentiels qui auront été déduits suite à l'analyse des résultats de la phase 1. La Société d'exploitation sylvicole du Témiscamingue est responsable de réaliser le contrat d'inventaire terrain en terres privées d'un minimum de 120 friches répertoriées sur le territoire du Témiscamingue tandis que la communauté autochtone de Timiskaming First Nation procédera à l'inventaire de certains PFNL en territoire publique.

Un communiqué de presse sera publié sur le sujet de l'inventaire terrain le 5 septembre et la chronique agro de septembre publiée dans le journal le Reflet portera également sur ce mandat.

Mme Jacques s'engage à tenir informer les membres du CMAA du mandat d'inventaire terrain au moment jugé opportun en fonction de l'état d'avancement et de l'évolution des prochaines semaines.

#### Discussions

Les membres du CMAA accueillent favorablement le compte rendu présenté et Mme Jacques tiendra informer les membres du CMAA des suites.

### **7.3. Suivi – planification stratégique territoriale**

#### Mise en contexte

Au début juillet, Mme Nadia Bellehumeur, responsable de la démarche de planification stratégique territoriale à la SDT, a contacté Mme Jacques car elle souhaite avoir une ou deux personnes du CMAA, outre Mesdames Jacques et Richer, lors d'une séance de travail prévue le 26 septembre toute la journée ainsi que le 27 septembre en avant-midi. Cette rencontre portera sur la validation de la segmentation, la capacité des organisations de ce domaine d'activité à se regrouper et à réaliser des projets collectifs créateurs de valeurs ainsi que les influenceurs dominants dans chaque domaine.

Lors de la dernière rencontre du CMAA, certains membres s'étaient montrés intéressés à participer à cette séance de travail mais souhaitaient savoir s'il était possible d'assister uniquement à ce qui concerne l'agroalimentaire. Mme Jacques a fait les vérifications auprès de Mme Bellehumeur et les membres du CMAA intéressés à participer doivent assister à toute la durée de cette séance. Cette journée et demi porte sur une rencontre du comté central qui doit se pencher sur tous les pôles d'activités donc il n'est pas possible d'assister uniquement à ce qui concerne l'agroalimentaire. Mme Jacques a informé les membres du CMAA et M. Tremblay a manifesté son intérêt à participer.

Suite à cette séance de travail, Mme Jacques s'engage à tenir informer les membres du CMAA au moment jugé opportun des suites de cette démarche.

#### Discussions

Les membres du CMAA accueillent favorablement le compte rendu présenté et Mme Jacques tiendra informer les membres du CMAA des suites.

### **7.4. Suivi – liens avec le Plan d'affectation du territoire public**

#### Mise en contexte

Le comité technique et de gestion du PDZA a rencontré des représentants du MRN le 18 juillet dernier. La rencontre a porté spécifiquement sur le bleuets et avait pour but de présenter les potentiels présents et ce qui a été fait jusqu'à maintenant pour identifier les potentiels de cette production. Il a également été question de l'identification des étapes à réaliser et à venir pour raffiner les potentiels. Lors de la rencontre, les représentants ont confirmé que d'ici septembre, ils vont fournir à la MRC des données et inventaires raffinés qu'on pourra utiliser de façon officielle dans le cadre du PDZA. Suite à ce qui sera fourni, le CMAA pourra évaluer si les informations conviennent pour le moment ou si on doit aller plus loin au niveau des démarches.

Le 27 août dernier, Mme Jacques a fait un suivi auprès des représentants du MRN à savoir s'il y avait des nouveaux développements depuis le 18 juillet. Du côté de la production de bleuets, Mme Jacques a reçu quelques cartes mais attends des explications complémentaires en lien avec l'information reçue avant de présenter le tout au CMAA.

Mme Jacques s'engage à tenir informer les membres du CMAA au moment jugé opportun de tout nouveau développement ou information jugée pertinente.

#### Discussions

Les membres du CMAA accueillent favorablement le compte rendu présenté et souhaitent être tenus informés des suites.

### **7.5. Rédaction et remplacement de la coordonnatrice (congé maternité)**

#### Mise en contexte

Tel qu'informé lors de la dernière rencontre du CMAA, la coordination et la rédaction de la démarche du PDZA seront donnés à contrat par la MRCT et ce, dans le respect des règles en lien avec l'octroi des contrats municipaux.

Le 20 août dernier, la MRCT a acheminé un appel d'offre sur invitation auprès de soumissionnaires potentiels. Le comité a procédé à l'analyse des soumissions reçues le 30 août.

Suite aux soumissions reçues et à leur analyse, la MRCT demandera un avis juridique accompagné de recommandations qui sortira prochainement afin de s'assurer du respect des procédures et façons de faire en lien avec l'octroi des contrats municipaux. Cette situation retarde le processus mais protège les arrières de la MRCT. Si tout va bien, le conseil des maires pourrait entériner la recommandation du comité d'analyse des soumissions lors de sa rencontre du 18 septembre prochain sinon la décision sera reportée au 1<sup>er</sup> octobre lors de la rencontre du comité administratif de la MRCT.

Mme Jacques s'engage à tenir informer les membres du CMAA du moment où la décision sera prise par les instances de la MRCT.

#### Discussions

Les membres du CMAA accueillent favorablement le compte rendu présenté et Mme Jacques tiendra informer les membres du CMAA des suites.

### **7.6. Suivi – complémentarité avec les autres démarches territoriales**

#### Mise en contexte

Rappelons que le PDZA doit être complémentaire aux diverses démarches de planification réalisées dans la MRC ou la région (vision stratégique et plan d'action de la MRCT, schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRCT, planification stratégique du Témiscamingue, plan stratégique de développement de l'Abitibi-Témiscamingue,...). Depuis la dernière rencontre du CMAA tenue le 11 juillet dernier, Mme Jacques a participé à certaines rencontres et discussions afin de s'assurer de la complémentarité entre les démarches en cours et le PDZA donc voici un bref compte rendu des dernières réalisations ainsi qu'un état de situation.

En ce qui a trait à la démarche du Plan directeur de l'eau (PDE), démarche sous la responsabilité de l'Organisme de bassin versant du Témiscamingue (OBVT), Mme Jacques n'a aucun élément nouveau à

transmettre depuis la dernière rencontre du CMAA. Au cours de l'automne 2013 (moment à déterminer) aura lieu une présentation et validation au grand public du contenu complet du PDE.

Concernant le Plan d'action de l'approche régionale (PAAR), une rencontre aura lieu ce vendredi 6 septembre. Depuis la dernière rencontre du PAAR, les intervenants régionaux avaient pour tâche de se pencher sur des projets potentiels et les proposer auprès de l'ensemble du comité. Lors de la rencontre du 6 septembre, ce sera l'occasion de prendre connaissance des projets proposés, de discuter de partenariats reliés à ces dossiers, de financement, de projets éventuels et évaluer, de façon concertée, les projets qui vont figurer au plan d'action du PAAR. Mme Jacques ne pourra pas assister à cette rencontre ayant un conflit d'horaire. Toutefois, elle aura un suivi de la part de la responsable du dossier au MAPAQ. De plus, une personne représentant l'Organisme de bassins versants du Témiscamingue participera à la rencontre ce qui permettra une représentativité de notre territoire lors de cette rencontre.

Du côté du mandat de La Chaire Desjardins en développement des petites collectivités de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue qui est à dresser le portrait de la propriété foncière régionale afin de produire une représentation cartographique de la situation, la démarche chemine. L'étude a pour objectif de vérifier dans quelle proportion les terres agricoles et forestières, privées et publiques, situées à l'extérieur des périmètres urbanisés appartiennent à des Témiscabitiens, des Québécois, des Canadiens, des Américains ou autre; identifier le type d'utilisation qu'en font les propriétaires fonciers de la région; effectuer une cartographie des résultats obtenus ainsi que présenter les tendances d'achats et de ventes foncières des 10 dernières années. Au cours de la période estivale, le chargé de projet a procédé à la collecte des données auprès de différentes organisations dont la MRCT. La MRCT a donc fourni l'ensemble des informations nécessaires à la réalisation du mandat. L'analyse est présentement en cours.

Mme Jacques s'engage à tenir informer les membres du CMAA au moment jugé opportun de tout nouveau développement ou information jugée pertinente en lien avec ces différentes démarches.

### Discussions

Les membres du CMAA accueillent favorablement le compte rendu présenté et souhaitent être tenus informés des suites en lien avec ces différentes participations.

## **8. Plan d'action du CMAA de septembre 2013 à mars 2014 et date des réunions au cours de cette période**

### Mise en contexte

Dans un courriel envoyé à l'ensemble des membres du CMAA, Mme Corriveau soulevait que dans le contexte où le CMAA ne disposera pas du soutien à plein temps d'une ressource de la MRC pendant le congé de maternité de Mme Jacques, il lui semble plus efficace et elle propose de fixer à l'avance les dates des réunions du CMAA au cours de la période où les producteurs sont plus disponibles pour y assister. Quant au plan d'action, Mme Corriveau soulève qu'il semble nécessaire de s'en doter. Elle souhaiterait que les membres soient situés par rapport au temps du CMAA qui sera requis pour jouer son rôle dans le dossier du PDZA et déterminer le plan de travail à réaliser au cours de l'automne 2013 et de l'hiver 2014. Le travail des comités lui a toujours semblé plus efficace quand il sait à l'avance ce qu'il veut réaliser.

Mme Jacques informe les membres qu'en son absence pour un an en vue de son congé maternité, les activités du CMAA se poursuivront et seront assurées par M. Tomy Boucher, directeur général-adjoint de la MRCT. Dans la situation où la MRCT ne remplacera pas Mme Jacques à 100% dans le cadre de ses tâches actuelles, l'organisation veillera à mettre en place le personnel interne nécessaire à la poursuite des dossiers actuels, notamment les activités du CMAA. Prendre note que tout ce qui a trait à la démarche du

PDZA en lien avec le CMAA, les activités seront assurées par le chargé de projet qui assumera le remplacement de Mme Jacques.

Concernant le plan d'action, Mme Jacques rappelle qu'un plan de travail a été élaboré en lien avec la démarche du PDZA mais souligne que des ajustements pourraient être apportés, en collaboration avec les membres du comité directeur soit le CMAA, par le chargé de projet qui la remplacera. Comme le PDZA est une démarche réalisée par la MRCT pour la première fois, il est actuellement difficile de se prononcer sur le temps requis par les membres du CMAA pour jouer leur rôle dans le cadre de la démarche. Le plan de travail peut donner des indications quant aux zones d'implication du CMAA mais le temps requis n'y figure pas. De plus, elle rappelle que le CMAA est un comité consultatif mis en place par la MRCT qui a pour principal mandat d'orienter le conseil des maires dans ses interventions en termes d'agriculture et d'agroalimentaire. Depuis sa mise en place, le CMAA se rencontre au besoin selon l'évolution des dossiers.

### Discussions

Les membres souhaitent s'assurer d'être mis au fait, par l'éventuel chargé de projet, de tout ce qui concerne la démarche du PDZA et que la structure de fonctionnement actuelle soit respectée puisque tous sont favorables et confortables avec les façons de faire actuelles.

En ce qui concerne de fixer à l'avance les dates des rencontres du CMAA, la proposition est retenue. Toutefois, il est convenu de vérifier le tout avec M. Boucher et l'éventuel chargé de projet du PDZA afin de tenir compte de leurs disponibilités puisque ces derniers seront présents aux rencontres.

## **9. Choix des membres du CMAA et leur participation**

### Mise en contexte

Lors de la dernière rencontre du CMAA, les membres présents ont déploré l'absence de certains membres à la rencontre sachant que l'apport de tous est important lors des rencontres.

Dans un courriel envoyé à l'ensemble des membres du CMAA, Mme Corriveau se demandait qui décide de la nomination des membres au CMAA et en fonction de quels critères. Si la MRCT désigne les membres, elle soulève qu'il faudrait peut-être suggérer qu'un critère essentiel soit la capacité et la disponibilité à assister aux réunions et déterminer, par exemple, qu'après trois absences consécutives, un membre soit remplacé.

Mme Jacques informe les membres que tel qu'indiqué sur le document explicatif du CMAA, les producteurs et agrotransformateurs sont choisis et recommandés par les représentants du conseil de la MRCT siégeant sur le CMAA. Depuis la mise en place du CMAA, lorsqu'il a été question de remplacer un producteur ou agrotransformateur au sein du CMAA, les membres du CMAA ont été consultés et pouvaient soumettre des suggestions de personnes qui pourraient siéger. Au niveau des critères de sélection, les représentants du conseil de la MRCT tiennent compte des secteurs d'activités et de la provenance des producteurs afin de s'assurer d'une bonne représentativité.

### Discussions

Les membres du CMAA accueillent favorablement les informations présentées et souhaitent qu'une attention particulière soit portée au niveau de la disponibilité des membres lors des rencontres lors du choix de ces derniers.



## 10. Création d'un sous-comité travaillant exclusivement à la recherche de solutions concrètes aux problèmes concrets des producteurs et transformateurs du Témiscamingue

Le point a été reporté à la prochaine rencontre du CMAA.

## 11. Fonctionnement du CMAA pour la prochaine année (congé maternité)

### Mise en contexte

Tel que mentionné précédemment, en l'absence de Mme Jacques qui quittera pour un an en congé maternité, les activités du CMAA se poursuivront et seront assurées par M. Tomy Boucher, directeur général-adjoint de la MRCT. Prendre note que tout ce qui a trait à la démarche du PDZA en lien avec le CMAA, les activités seront assurées par le chargé de projet qui entrera en poste le 16 septembre prochain spécifiquement pour ce projet. Lors d'une rencontre que Mme Jacques a eu avec ses supérieurs au début juillet en vue de planifier son remplacement, il a été soulevé que Mme Corriveau pourrait jouer un certain rôle dans la poursuite des activités du comité si elle le souhaite. Mme Jacques a donc eu quelques échanges à ce sujet au cours des dernières semaines avec Mme Corriveau et cette dernière est actuellement en réflexion.

### Discussions

Les membres du CMAA accueillent favorablement ce qui leur a été présenté et souhaitent être tenus informés des suites.

## 12. Autres affaires

### 12.1. Article publié dans le journal *La terre de chez-nous* au sujet du morcellement des terres agricoles

Mme Jacques remet une copie de l'article publié dans le journal *La terre de chez-nous* le 14 août dernier au sujet du morcellement des terres agricoles. Elle informe les membres que M. Warolin souhaite obtenir l'avis des membres du CMAA sur ce sujet. Elle suggère d'en discuter lors de la prochaine rencontre. De plus, elle est à recueillir de l'information sur le sujet auprès de son collègue M. Daniel Dufault, responsable de l'aménagement à la MRCT et elle présentera le tout lors de la prochaine rencontre du CMAA.

## 13. Prochaine rencontre

La prochaine rencontre aura lieu le 9 octobre 2013 à 19h30, dans les bureaux de la MRCT.

## 14. Fin de la rencontre

La rencontre est levée à 22h45.